

67^e Congrès
de la CSN
Montréal – 2023

COMITÉ CONFÉDÉRAL EN ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

BILAN DU MANDAT 2020-2023



Solidaire
depuis 1921

POUVOIR



MAINTENANT



5

**Membres
du comité**

6

Bilan

Transition juste

**Conférences
sur le climat
(COP 26 et COP 27)**

7

**Conférence
sur la biodiversité
(COP 15)**

**Réseau intersyndical
pour le climat**

**Sous-comité –
Désinvestissement
des énergies fossiles**

8

**Forêt – Alliance
FIM–CSN
et Nature Québec**

Secteur minier

**Projets de gaz
naturel liquéfié (GNL)
et de gazoduc**

9

Transport collectif

**Comité sectoriel
de main-d'œuvre
en environnement –
EnviroCompétences**

**Suivi de la
réglementation**



**MEMBRES DU COMITÉ
DURANT CE MANDAT :**

LOUIS BÉGIN

Président, Fédération de
l'industrie manufacturière-CSN

SÉBASTIEN COLLARD

Fédération des professionnelles-CSN

DOMINIQUE DAIGNEAULT

Présidente, Conseil central
du Montréal métropolitain-CSN

YVAN DUCEPPE

Trésorier de la CSN

FÉLIX-ANTOINE LAFLEUR

Président, Conseil central
de l'Abitibi-Témiscamingue-
Nord-du-Québec-CSN

NICOLE LEFEBVRE

Fédération nationale des enseignantes
et des enseignants-CSN

CHANTAL MAILLÉ

Présidente, Conseil central
des Laurentides-CSN

ISABELLE MÉNARD

Conseillère syndicale
du Service de santé-sécurité
et d'environnement de la CSN

NANCY POIRIER

Conseillère politique
au comité exécutif de la CSN

**Au moment d'écrire ces lignes,
nous sommes peut-être à la fin
de la période de propagation du
virus du SRAS-COV-2 (COVID-19).
Avec l'arrêt temporaire des
activités socio-économiques,
nous avons pris conscience
collectivement de notre impact
sur la nature. Ainsi, on a assisté,
de 2020 à 2021, à une baisse
de 8 % des émissions de gaz
à effet de serre (GES) au niveau
mondial et à une recolonisation
d'habitats par certaines
espèces. Malheureusement,
force est de constater qu'avec
le retour à la « normale »,
nos anciennes habitudes de
consommation reviennent.**

BILAN

Durant ce mandat, le comité confédéral a constaté l'avancée incontestable des enjeux climatiques et environnementaux, et plus particulièrement de ses impacts sur la sphère du travail.

BIEN QUE CENTRÉS SUR L'AMÉLIORATION des conditions de travail, les syndicats s'approprient de plus en plus les questions environnementales afin de développer une démarche adaptée à leur réalité. Encore faut-il que les travailleuses et les travailleurs en soient plus conscients et sensibilisés. De surcroît, les syndicats doivent multiplier les représentations auprès des gouvernements afin que les politiques publiques sur le climat et l'environnement soient inclusives, notamment en ce qui a trait aux conditions de travail. Ces politiques doivent aussi atténuer les effets sur les travailleuses et les travailleurs et sur leurs communautés. De plus, les changements passent nécessairement par le développement d'un plan de transition juste, économique et écologique. Rappelons que la transition juste nécessite l'implication des syndicats afin que ceux-ci soient partie prenante des décisions lorsque l'avenir de leurs secteurs d'activité est touché.

SOULIGNONS QUE le comité confédéral en environnement et en développement durable (CCEDD) existe depuis juin 2014. Auparavant, ces sujets étaient discutés par le groupe de travail en environnement. Le comité est constitué d'un représentant du comité exécutif de la CSN, Yvan Duceppe, trésorier, de deux élu-es de fédérations en l'occurrence (FIM-CSN et FP-CSN), soit Louis Bégin et Sébastien Collard, d'une représentante de la FNEEQ-CSN, Nicole Lefebvre, et de trois élu-es issus des conseils centraux (Laurentides, Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec, Montréal métropolitain), soit Chantal Maillé, Félix-Antoine Lafleur et Dominique Daigneault. Le comité complète son équipe avec une conseillère politique du comité exécutif, Nancy Poirier et une conseillère syndicale du Service de santé-sécurité et d'environnement (SSE), Isabelle Ménard.

AU COURS DU MANDAT DE 2021-2023, les travaux du comité ont porté sur la transition juste, le suivi des COP 15 et 27 ainsi que la mise en place du réseau inter-syndical sur le climat (RIC). Les travaux ont également porté sur la gestion et l'aménagement de la forêt et de la protection de l'habitat du caribou forestier et montagnard, les changements climatiques, le désinvestissement des énergies fossiles dans les caisses de retraite, la gestion des minéraux, le gaz naturel liquéfié (GNL) et le REM (Réseau express métropolitain). Plus généralement, ces travaux ont inclus le suivi et l'application de la réglementation environnementale tant au niveau municipal et provincial que fédéral. Un plan de travail a été développé, et ce, afin d'établir un suivi des divers dossiers et pour soumettre des orientations à la CSN.

TRANSITION JUSTE

Au cours du mandat, le comité confédéral a fait le suivi d'un projet de recherche ayant pour objectif d'établir l'effet des changements climatiques et de la place de la transition juste dans les milieux de travail des syndicats de la CSN.

POUR RÉALISER CE PROJET, nous avons collaboré avec une stagiaire de l'UQAM. Dans le cadre de cette recherche, nous tentons également de répertorier les démarches en environnement et en transition juste appliquées dans les milieux de travail. Le projet tire à sa fin et servira à soutenir et à développer notre argumentaire visant à intégrer de bonnes pratiques de transition juste dans les milieux de travail. Il permet de mettre en lumière des actions réalisées par les travailleuses et les travailleurs tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Par conséquent, il nous permet d'amorcer une réflexion sur le rôle des relations de travail en matière d'environnement ainsi que sur le développement des revendications concrètes à porter lors du renouvellement de nos conventions collectives. La rédaction finale du rapport est prévue pour mars 2023.

CONFÉRENCES SUR LE CLIMAT (COP 26 ET COP 27)

La convention-cadre sur les changements climatiques a été entérinée et signée par l'ensemble des pays lors du Sommet de la Terre en 1992.

LES DIFFÉRENTS ARTICLES DE LA CONVENTION issue de ce sommet sont négociés depuis 27 ans. C'est en partenariat avec la Confédération Syndicale Internationale (CSI) que la CSN suit les négociations internationales sur le climat depuis 2009. En 2021, l'Écosse était l'hôte de la COP 26 qui avait lieu dans la ville de Glasgow. Compte tenu de la pandémie, le comité a suivi les négociations à distance. C'est dans le cadre de cette COP que le Canada a déposé sa cible de 40 % de réduction de GES, et ce, avec l'objectif d'atteindre le niveau de GES que nous avions en 2005. En 2022, l'Égypte était le pays hôte de la COP 27. La CSN, représentée par la salariée Isabelle Ménard, a collaboré à ces négociations sur le climat. Cette implication a demandé une participation quotidienne aux réunions stratégiques de la CSI. Entre autres choses, cette participation consiste en un résumé de l'état des négociations de la veille pour permettre d'orienter nos actions et nos rencontres avec les différents partis politiques, les groupes environnementaux et les groupes autochtones. Du côté de la CSN, nous avons suivi davantage l'article 6 de l'Accord de Paris défini par les mécanismes du marché

– telles les bourses du carbone – et défini aussi par les programmes de compensation du carbone. Notre présence à cette conférence internationale nous a permis de développer davantage notre influence et de nous réseauter avec des partenaires que nous n'aurions pas nécessairement eu l'occasion de rencontrer au Québec.

LE FAIT MARQUANT DE CETTE COP 27 est que les pays les mieux nantis ont accepté de reconnaître leurs responsabilités face aux impacts des changements climatiques. Dans le texte de la convention de cette conférence, cela s'est traduit par les termes « pertes » et « préjudices ». Plus concrètement, les pays qui sont de gros émetteurs ont accepté de dédommager certains pays moyennant un fonds monétaire. De plus, le texte final de la négociation comprend le développement d'un plan de transition juste à être implanté auprès des pays signataires.

CONFÉRENCE SUR LA BIODIVERSITÉ (COP 15)

Tout comme les COP 26 et 27, la COP 15 est aussi issue de la convention-cadre sur la diversité biologique de 1992 signée par l'ensemble des pays lors du Sommet de la Terre à Rio.

LA CONVENTION A DONNÉ LIEU à la quinzième rencontre de négociations internationales où les objectifs négociés au cours de l'année doivent être acceptés lors de cette grande conférence. La CSN était représentée par cinq délégué-es. Ce niveau de participation a été favorisé par le transfert de la conférence à Montréal, puisque c'est en Chine qu'elle devait initialement avoir lieu. Ajoutons que malgré ce transfert, la COP 15 a été dirigée par une présidence chinoise.

LA CSN EN ÉTAIT À SA PREMIÈRE PARTICIPATION à une COP sur la biodiversité. Elle s'est jointe aux délégué-es des autres organisations syndicales totalisant 8 personnes, lesquelles étaient les seules représentantes syndicales sur 18 000 participantes et participants à la COP 15. Les cibles concernent la protection de 30 % de superficie en aire protégée¹. La protection des espèces menacées et vulnérables pour 2030, la restauration de milieux naturels, la réduction de la pollution, l'élimination des plastiques à usage unique et la réduction des pesticides font aussi partie des enjeux prioritaires. L'entente-cadre de Kunming-Montréal est ambitieuse. Les pays ont adopté 23 cibles à atteindre d'ici 2030, malgré la réticence de certains pays d'Afrique comme la République démocratique du Congo, la Namibie et l'Ouganda.

Lorsque nous participons aux COP, le CCEDD reçoit le bilan des pourparlers et suggère des orientations. Celles-ci sont établies à la lumière des avancées et des discussions risquant d'affecter les milieux de travail où les travailleuses et les travailleurs sont le plus susceptibles de subir les impacts des changements climatiques ou de la perte de la biodiversité.

RÉSEAU INTERSYNDICAL POUR LE CLIMAT

Le comité a participé activement aux travaux du Réseau intersyndical pour le climat (RIC).

CE GROUPE EST UNE ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE d'organisations syndicales qui s'est développée en raison de l'urgence climatique et de ses impacts qui se font déjà sentir dans le monde du travail. Le RIC permet de réunir des syndicats afin d'échanger sur des thématiques d'actualité qui les concernent. Ainsi, les échanges en matière de luttes aux changements climatiques peuvent améliorer la capacité des membres du RIC à intervenir dans leur organisation respective. Les objectifs du RIC sont de développer une expertise en matière de changements climatiques au niveau syndical, de prendre acte des effets sur les travailleuses et les travailleurs et leurs milieux, de partager des savoir-faire, d'échanger concernant diverses initiatives syndicales, de présenter des webinaires sur des sujets d'actualité comme sur la transition juste et la sobriété numérique. Des journées d'ateliers de réflexion ont également lieu et visent à établir les liens possibles entre la lutte aux changements climatiques et les luttes sociales, en plus de faire connaître les démarches syndicales en environnement. Le comité a aussi participé à des mobilisations sur le climat organisé par le RIC et par des partenaires de la société civile.

SOUS-COMITÉ — DÉSINVESTISSEMENT DES ÉNERGIES FOSSILES

Le RIC s'est doté d'une structure de coordination des activités, ce qui, par conséquent, a entraîné la création de sous-comités de travail qui, au nom du RIC, réfléchissent au désinvestissement des énergies fossiles dans les régimes de retraite.

LA CSN PARTICIPE ACTIVEMENT au sous-comité sur le désinvestissement des énergies fossiles dans les régimes de retraite, et ce, plus particulièrement en ce qui concerne le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Sébastien Collard,

¹ Pour l'heure, 17 % des terres et 8 % des mers sont protégées dans le monde.

fondateur du regroupement Sortons la caisse du carbone, y représente la CSN. Le rôle de ce sous-comité est de discuter de l'effet du retrait des investissements des énergies fossiles sur les rendements à court et à moyen termes sur les régimes de retraite gérés par la Caisse de dépôt et de placement du Québec. Ces travaux se font dans l'optique d'éviter le dépassement de la cible de l'Accord de Paris, qui est de limiter la hausse de la température moyenne mondiale au-delà de 1,5° Celsius.

FORÊT – ALLIANCE FIM–CSN ET NATURE QUÉBEC

Le dossier de l'état de la forêt et la protection du caribou forestier et montagnard en lien avec les effets des changements climatiques et les enjeux internationaux nous préoccupent.

LE CUMUL DE CES FACTEURS doit être pris en compte par le gouvernement et par celles et ceux qui appliquent le régime forestier du Québec. La Fédération de l'industrie manufacturière–CSN et la CSN constatent que ce régime appauvrit la forêt et l'approvisionnement en bois à court et à moyen terme. Cette situation compromet aussi le maintien et la création d'emplois en région où souvent, la diversification du secteur économique tarde à venir. Le comité presse le gouvernement de mettre de l'avant un plan de transition juste, écologique et économique pour atténuer les conséquences sur les travailleuses et les travailleurs et leur communauté. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec a lancé deux consultations très importantes : celle de la Stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques et celle de la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards. La CSN, en collaboration avec la FIM–CSN, a déposé un mémoire pour chacune des consultations. Ces mémoires ont fait l'objet de discussions et d'orientations pour mettre de l'avant des solutions et les faire connaître dans les régions concernées. À cet effet, nous sommes d'avis que la gestion de la forêt doit être revue. Une stratégie plus large de communication et de recherche de solutions est en cours, ce qui a mené à la mise en place d'une alliance entre la FIM–CSN et Nature Québec au printemps dernier. D'ailleurs, au moment d'écrire ces lignes, cette alliance est en attente de rencontres avec le ministre responsable de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ainsi que la ministre responsable des Ressources naturelles et de la Forêt. Ces rencontres seraient l'occasion de présenter aux deux ministres les solutions à court et à moyen terme qui permettraient, selon nous, la réalisation d'une transition juste, économique et écologique.

SECTEUR MINIER

Concernant la gestion des minéraux, le comité appuie depuis plusieurs années les revendications de la coalition Pour que le Québec ait meilleure mine !

AU COURS DE NOTRE MANDAT, le gouvernement du Québec a d'ailleurs déposé son plan pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025 (cobalt, nickel, graphite, cuivre, lithium, tous essentiels pour la construction de batteries électriques). Comme nos activités reliées au transport émettent 44 % des émissions de GES au Québec, le gouvernement Legault, pour atteindre son objectif de réduction de GES, vise à électrifier 1,5 million de véhicules légers ou 30 % du parc automobile actuel d'ici 2030, ce qui va nécessiter l'extraction d'une plus grande quantité de minerais. Par conséquent, on assiste, au Québec, à une explosion de claims miniers qui, rappelons-le, permettent aux sociétés minières d'obtenir le droit d'extraire nos minerais, ce qui pourrait avoir des impacts environnementaux et socio-économiques importants dans plusieurs de nos régions du Québec. Les claims sont régis par la *Loi sur les mines* qui date de 1889 et qui encourage le *click to claim* sans critère préétabli. Ainsi, le comité confédéral est en faveur d'une recommandation appuyant la mise en place d'un moratoire pour les nouveaux claims et appuie l'exclusion de portions de territoire de l'activité minière. D'ailleurs, deux membres du comité confédéral siègent à la coalition. Le CCEDD s'intéresse également aux enjeux entourant la pollution numérique qui nécessite aussi des quantités toujours plus grandes de minerais.

PROJETS DE GAZ NATUREL LIQUÉFIÉ (GNL) ET DE GAZODUC

Le comité confédéral s'est aussi penché sur le projet de la Société en commandite GNL Québec – Énergie Saguenay qui avait pour objectif la construction d'un gazoduc de 750 km entre l'Ontario et la ville de Saguenay ainsi que la construction d'une usine de liquéfaction du gaz naturel et un terminal portuaire d'exportation au Saguenay.

RAPPELONS QUE CE GAZ NATUREL DE SCHISTE en provenance de l'Alberta a aussi un effet puissant sur l'émission des GES. Selon le GIEC, son utilisation doit cesser progressivement. Vu la controverse, la sortie du principal investisseur et le manque d'acceptabilité sociale, le projet a été complètement abandonné.

TRANSPORT COLLECTIF

Dans le cadre de ses travaux, le comité confédéral continue de faire le suivi du REM de l'Est de l'Île de Montréal.

SOULIGNONS QUE Dominique Daigneault (membre du comité et présidente du Conseil central du Montréal métropolitain-CSN) donne son appui au Collectif en environnement Mercier-Est. Ce dernier exige un moratoire afin qu'une étude sérieuse soit produite concernant l'impact du trajet en mode aérien. Le collectif dénonce aussi le problème de gouvernance de ce projet et demande d'être consulté sur le tracé. Enfin, il réclame que CDPQ Infra (Caisse de dépôt et placement du Québec) respecte les recommandations du Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE). Le comité confédéral va continuer de suivre l'évolution de ce dossier. Enfin, nous avons également suivi l'actualité et fait la veille des travaux concernant le Tramway de Québec et le troisième lien.

IL EST DE L'INTENTION du comité confédéral de poursuivre ses travaux de réflexion et d'analyse dans le cadre de son prochain mandat.

COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE EN ENVIRONNEMENT – ENVIROCOMPÉTENCES

Le comité confédéral suit avec intérêt les différents travaux du comité EnviroCompétences.

CE COMITÉ SECTORIEL DE LA MAIN-D'ŒUVRE a coordonné une première réflexion large concernant les effets de la transition verte² sur la main-d'œuvre et le marché du travail. Pour réaliser cette réflexion, EnviroCompétences a eu recours à un groupe de 24 experts, dont la conseillère syndicale au Service de santé-sécurité et d'environnement de la CSN, Isabelle Ménard. À la suite de cette consultation, un colloque portant sur l'anticipation des besoins de main-d'œuvre et l'engagement des parties prenantes et la formation de la main-d'œuvre a eu lieu en octobre 2021. EnviroCompétences a mandaté l'Institut de la statistique du Québec pour évaluer l'impact du Plan pour une économie verte sur la main-d'œuvre. Un comité de pilotage animé par la Commission des partenaires du marché du travail a été mis sur pied. Il a produit à son tour des rapports, lesquels sont discutés au CCEDD. Mentionnons que ce dossier risque de prendre de plus en plus d'importance dans la sphère des relations de travail et de l'environnement.

SUIVI DE LA RÉGLEMENTATION

Plusieurs milieux de travail sont interpellés par les réglementations environnementales, que ce soit au niveau municipal, provincial ou fédéral.

IL EST DONC IMPORTANT de faire le suivi de la réglementation, et ce, pour le maintien des emplois et pour la protection de l'environnement et de la santé.

ACTUELLEMENT, le comité confédéral fait le suivi de la réglementation fédérale pour une transition équitable inclusive qui est en cours de rédaction. Pour enrichir le texte de la loi, Ressources naturelles Canada a lancé une consultation et la CSN a déposé un mémoire à cet égard. Le comité confédéral poursuit également son travail de suivi de la réglementation concernant la gestion des matières résiduelles, du dossier de l'assainissement de l'air en lien avec l'abaissement de la norme de nickel, des changements climatiques ainsi que du Registre public fédéral des espèces en péril.

EN TERMINANT, nous pouvons affirmer qu'au cours du dernier mandat, les membres du comité confédéral de l'environnement et du développement durable ont profité de chaque occasion pour faire valoir les positions et les réflexions de la confédération auprès des divers paliers gouvernementaux, mais aussi dans l'espace public.

NOUS L'ANNONCIONS AU DÉBUT DE CE TEXTE, force est de constater que les enjeux environnementaux en 2023 sont plus que prioritaires. À cette étape-ci, nous sommes d'avis qu'une large réflexion au sein du mouvement s'impose concernant notamment les enjeux entourant la transition juste en regard de l'effet qu'entraînent les changements climatiques sur l'ensemble de nos milieux de travail.

À LA SUITE de la tenue de son 67^e congrès et des propositions qui y seront débattues, le comité confédéral en environnement et en développement durable poursuivra ses travaux d'analyse et de réflexion au sujet de l'ensemble des dossiers sur lesquels il est appelé à se prononcer selon l'actualité. Il planchera également sur plusieurs dossiers ayant un impact sur les milieux de travail et la protection des emplois tout en visant une planète en santé. L'environnement, ça concerne tout le monde, ça nous concerne !

2 ENVIROCOMPÉTENCES. *Rapport exploratoire sur la transition verte, les changements climatiques et leurs impacts sur l'emploi et la formation de la main-d'œuvre*, 2021, 67 pages.





Force est de constater que
les enjeux environnementaux en 2023
sont plus que prioritaires.
À cette étape-ci, nous sommes d'avis
qu'une large réflexion au sein
du mouvement s'impose
concernant notamment les enjeux
entourant la transition juste
en regard de l'effet qu'entraînent
les changements climatiques sur
l'ensemble de nos milieux de travail.



Solidaire
depuis 1921